



Règlement de la Pig & Run du 18 mai 2025

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes (concurrents, accompagnants, spectateurs, bénévoles...) participant à la manifestation organisée dans le cadre de la *Pig & Run* du dimanche 18 mai 2025.

1 – ORGANISATION

La *Pig&Run* se déroulera le dimanche 18 mai 2025 à Merlevenez (56). Il s'agit d'une course à pied nature et festive de 23,5 km réservée exclusivement aux coureurs. Elle comprend très peu de dénivelé et mélange chemins côtiers, forestiers, stabilisés, sable, dunes, cours d'eau et des portions de route.

Elle est organisée par le Comité Régional Porcin de Bretagne, association Loi 1901, dont le siège est basé au 4 avenue du chalutier sans Pitié 22190 Plérin.

2- LA COURSE

Un parcours de 23.5 km sera proposé aux coureurs.

Les lieux de départ et d'arrivée se tiendront au même endroit, dans un élevage de porcs sur la commune de Merlevenez (56).

Les concurrents s'engagent sur l'honneur à ne pas anticiper le départ, à suivre le parcours balisé et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

3 – CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

La course est ouverte aux seules personnes majeures, soit aux **coureurs nés avant le 18 mai 2007**.

Les inscriptions sont limitées à **500 participants**.

L'inscription à l'événement se fera exclusivement via le site Klikego (mode de paiement sécurisé par carte bancaire).

Aucune inscription ne sera prise sur place.

Lors de votre inscription il vous sera demandé de fournir votre Parcours de Prévention Santé (PPS) qui se substitue désormais au certificat médical.

- Le coureur pourra renseigner le code PPS à l'inscription si l'évènement est dans moins de 3 mois et/ou mettre à jour ce code depuis son compte à tout moment comme suit : « Mon compte » -> « Mes Infos running » -> « Licence / PPS ».
- Le participant licencié, qui a déjà eu à suivre le PPS pour sa prise de licence, sera de fait exempté de ces modalités PPS avant chaque course, comme cela était déjà le cas par le passé avec le système du certificat médical

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive **responsabilité**. Prendre part à une course de 23.5 km relève de la responsabilité de chacun, qui garde toujours la possibilité de ne pas prendre le départ pour tout motif qu'il jugera utile.

Tout dossier sera considéré comme **complet** une fois qu'il comportera les éléments suivants :

- Bulletin d'inscription sur Klikego dûment complété
- Paiements des droits d'inscription
- Parcours prévention santé.

L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment.

4- DROITS D'INSCRIPTION

Le **montant de l'inscription** est fixé à **20€ TTC + 1.70 € de commission Klikego** (hors frais de repas)

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive. Elle ne pourra faire l'objet **d'aucun remboursement**.

Une **bourse au dossard** sera mise en place et activée lorsque l'épreuve sera complète (500 dossards atteints).

Les **transferts d'inscription** sont formellement interdits. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

5- REPAS

La réservation des repas au cochon grillé du dimanche midi se fait sur Klikego.

- Tarif coureur : 10€
- Tarif accompagnant : adulte 15€ / enfant jusqu'à 12 ans inclus 12€

La réservation peut se faire en même temps que la réservation du dossard ou bien de manière dissociée.

6- RETRAIT DES DOSSARDS

La remise de dossard se fera le jour de la course, soit le **dimanche 18 mai 2025, de 7h30 à 9h sur le lieu du point de départ.**

Le retrait est **personnel** (pas de retrait par une tierce personne) et **nominatif**, aucun changement de nom ne se fera sur place. Il se fera uniquement sur présentation du **certificat d'inscription** (QR code à confirmer)

Aucun dossard ne sera expédié par voie postale.

Le dossard devra être porté sur la poitrine et devra être visible en permanence et pendant toute la course. L'organisation se charge de fournir les épingles à nourrices pour accrocher les dossards.

Le dossard ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification. Il devra donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement et ne pourra en aucun cas être fixé sur un sac ou sur une jambe.

7- CHRONOMETRAGE

L'épreuve sera **chronométrée** par la société Breizh Chrono.

Chaque inscrit se verra remettre en même temps que son dossard, une puce électronique à fixer à la chaussure.

Cette puce récupérable, sera impérativement à restituer à l'arrivée. Des pinces et des boîtes de récupération seront mis à votre disposition.

Les **résultats** seront transmis dès l'arrivée et seront disponibles sur le site internet www.pig-run.bzh quelques jours après la course.

8- RECOMPENSES

Un podium récompensera :

- Les 3 meilleurs temps de la catégorie « Femme »
- Les 3 meilleurs temps de la catégorie « Homme »

Le 1^{er} de chaque catégorie (Femme et Homme) obtiendra comme récompense un colis de viande de porc, équivalent à leur poids !

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} de chaque catégorie obtiendront comme un panier garni.

Chaque finisher (Coureur ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps maximal autorisé de 4h) se verra remettre un lot, commun à tous les finishers.

Le meilleur déguisement (attribué par un jury de l'organisation) sera récompensé par un panier garni.

9- DEROULEMENT DE LA COURSE ET RAVITAILLEMENTS

Le départ se fera le **18 mai 2025 à 9h30 en une seule fois.**

Les participants disposent d'un **temps maximum de 4h** pour effectuer le parcours jusqu'à la ligne d'arrivée. Toute arrivée après l'heure indiquée ne sera pas comptabilisée.

Tout au long de la course, les coureurs trouveront des **ravitaillements (4 à 6)**, leur permettant de se **désaltérer, de grignoter (fruits, légumes, cochonaille et autres produits locaux), et de vous ambiancer.** Une collation les attendra également à l'arrivée.

11- BALISAGE

Le balisage sera réalisé par des panneauaux fixés sur des parties basses de la végétation ou des piquets directionnels (à confirmer). Les signaleurs seront munis d'un gilet jaune de sécurité afin d'être visibles.

ATTENTION : Par respect pour l'environnement, aucune peinture ne sera utilisée sur les sentiers. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion dommageable du site.

10- SECURITE / SANTE / SECOURS

Le parcours comprenant quelques portions et traversées de routes, il est demandé aux coureurs de **respecter scrupuleusement le code de la route.**

A chaque point sensible, des signaleurs seront présents et assureront la sécurité. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les signaleurs, à respecter le code de la route et suivre les règles élémentaires de prudence.

Il est conseillé aux coureurs d'éviter les écouteurs afin d'entendre aisément les autres usagers ainsi que les indications des signaleurs.

Les concurrents doivent également suivre précisément le balisage, afin de ne pas s'égarer, de rester en sécurité sur le parcours et de ne pas entraver la flore locale.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Pour rappel, une course nature de 23.5 km est une épreuve d'endurance longue qui oblige un entraînement spécifique comprenant plusieurs séances par semaine pour se rapprocher progressivement de la distance de course. L'activité physique est

recommandée mais ce doit être avant tout un plaisir sans risque pour la santé et la sécurité des participants.

En cas d'**abandon** ou de **défaillance**, les participants sont invités à le faire savoir auprès du bénévole le plus proche afin de pouvoir faire intervenir une équipe médicale.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

La sécurité sera assurée par une société agréée.

Dans tous les cas, le coureur doit signaler expressément son abandon à l'organisation.

L'organisation ne prévoit pas de rapatriement sur le parcours, autre que l'ambulance en cas d'intervention médicale.

11- CIRCULATION SUR LE PARCOURS

Les marcheurs, bicyclettes, trottinettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, à l'exception des véhicules de l'organisation, de santé ou de sécurité.

12- CONTROLE ANTIDOPAGE

Un contrôle antidopage peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes contrôlées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD.

13- ASSURANCES

L'organisation de la *Pig&Run*, le Comité Régional Porcin de Bretagne, est conformément à la loi, assurée en responsabilité civile professionnelle, auprès de Groupama. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés. Cependant, ces garanties ne peuvent se substituer à l'assurance individuelle dont chaque participant doit être titulaire.

De ce fait chaque concurrent (ou sa société) doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle accident. Cette assurance peut être souscrite auprès d'un organisme au choix du concurrent.

12 – ENVIRONNEMENT :

Qui dit course nature, dit nature et respect de l'environnement, de sa faune et de sa flore. Une partie du parcours traversant une zone Natura 2000, il est mis un point d'honneur au respect du site. Aussi :

- Le parcours à l'aide de jalons et de balisage papier biodégradables qui seront retirés après la course, et de chaux qui s'effacent avec la pluie.
- L'utilisation de bâtons est interdite.
- Des puces récupérables seront utilisées.
- Des gobelets réutilisables seront prévus sur chaque ravitaillement.
- Le jet de déchets sur le parcours est interdit.
- Une équipe de l'organisation s'assurera par un passage en fin de course de l'absence de déchets sur le parcours.

Une attention particulière est demandée à chaque acteur de cet événement, coureurs, spectateurs, bénévoles... sur la propreté des sites de ravitaillement et sur le parcours.

Les déchets : emballages vides (gels, barres, boissons etc.), papier, nourriture... devront être déposés dans les **zones de propreté** mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au zones prévues. Le non-respect entrainera la disqualification du coureur.

14 – BONNE CONDUITE

La *Pig&Run* est un événement convivial, aussi l'organisation attend que chaque personne présente sur l'évènement, respecte les codes du sport et les règles de civisme. L'organisation y sera particulièrement vigilante et prononcera une mise hors course ou du site de départ/arrivée, immédiates en cas :

- de comportement agressif irrespectueux envers autrui
- de comportement anti-sportif ou mettant en jeu leur propre sécurité ou celle des autres concurrents.

De plus, certains chemins empruntés étant privés, l'organisation demande aux coureurs de ne pas emprunter ces chemins en dehors de cet événement.

Le manquement à ces règles entraînera la disqualification immédiate du participant.

15 - MODIFICATIONS DU PARCOURS, DES HORAIRES ET ANNULATION DE LA COURSE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les horaires et les emplacements des postes de secours, sans préavis.

En cas de conditions météorologique trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, glissement de terrain...), le départ peut être avancé ou reporté de quelques heures, au maximum.

Sur décision des autorités territoriales ou de l'organisation, la course peut être annulée.

16 – CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Jusqu'au 16/05/2025, le participant ne pouvant plus participer à la course pourra remettre son dossard en jeu, au moyen de la **bourse aux dossards** proposée sur Klikego (liste d'attente), à partir du moment où la course est complète. Le remboursement sera effectif (hors commission) si reprenneur il y a, via la plateforme Klikego.

Après le 16/05/2025, aucun échange et remboursement ne pourra être effectué, quelle qu'en soit la raison.

En cas de report ou annulation de l'événement, le coureur aura le choix de conserver son inscription effective pour la date de report ou de se faire rembourser l'inscription à hauteur de 100% (hors frais de gestion de la plateforme Klikego).

Cependant, en cas d'annulation pour des raisons indépendantes de l'organisation (situations sanitaire, arrêté préfectoral, évènement climatique, catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, etc.) l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

15 – DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant déclare : « J'autorise expressément les organisateurs de la *Pig&Run*, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

16 - CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles qui le concernent. Par l'intermédiaire de l'association CRPB, il peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. S'il ne le souhaite pas, il lui suffit d'écrire à l'organisation en indiquant son nom, prénom, adresse et numéro de dossard.

17 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tout participant atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions. L'inscription définitive du participant faisant foi de l'acceptation de ce règlement.